

[Français]

**L'hon. M. Chrétien:** Monsieur le président, je ne sais pas s'il y a des objections, mais quant à moi, je n'en ai pas. Je vais demander au président de la compagnie s'il veut bien me transmettre l'entente et, si la chose est possible, nous en déposerons le texte.

[Traduction]

**M. l'Orateur:** Le député invoque-t-il le Règlement?

**M. Douglas:** Oui, et c'est parce que je voudrais savoir si cette décision sera prise par le président de Panarctic Oils ou par le ministre. Ce dernier n'y voit pas d'objection. A mon avis, les contribuables canadiens, qui sont le plus important groupe d'investisseurs dans cette société ont droit à ces renseignements et c'est le ministre qui doit décider, non le président de la société.

\* \* \*

### L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES RETARDS DANS LE VERSEMENT DES PRESTATIONS—  
LA QUESTION DES FRAIS D'ASSISTANCE SOCIALE DES  
PROVINCES—LA DÉCENTRALISATION DES SERVICES

**M. John Lundrigan (Gander-Twillingate):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre du Travail. Nous dirait-il si le gouvernement a pris les dispositions voulues avec toutes les provinces en vue de rembourser les frais de bien-être qu'elles ont encourus à la suite des retards dans le paiement des prestations d'assurance-chômage? Nous dirait-il aussi si le gouvernement fédéral a consenti à rembourser intégralement les provinces dans ces cas?

**M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, la première tâche est de s'assurer que les prestations soient versées à temps à tous les assurés. Cependant, des négociations sont en cours avec toutes les provinces; dans la plupart des cas, elles ont été couronnées de succès, en ce sens qu'on est assuré que des paiements provisoires seront versés sans retard par l'intermédiaire des bureaux de bien-être et remboursés plus tard par la Commission d'assurance-chômage. Nous voulons que les chômeurs puissent se procurer les aliments nécessaires et, à cette fin, nous allons déployer tous les efforts voulus.

**Des voix:** Bravo!

**M. Lundrigan:** Après avoir entendu cette réponse, je voudrais bien poser au secrétaire parlementaire une question, plus simple, et qui ne lui donnera sans doute pas trop de fil à retordre. Le ministre du Travail s'est-il rallié aux recommandations acceptées à l'unanimité, entre-temps, par les Maritimes et l'Ouest du Canada, et qui tendent à décentraliser, à partir de Moncton et de Winnipeg, le versement des prestations?

**M. Perrault:** Il ne sera peut-être pas sans intérêt pour le député d'apprendre que je me suis rendu au Nouveau-Brunswick ce week-end pour y conférer avec des fonctionnaires en place là-bas. Il sera heureux d'apprendre que nous avons mis, à titre gracieux, à la disposition des

[M. Douglas.]

personnes habitant plusieurs localités du nord et du nord-est du Nouveau-Brunswick des lignes en direction de Bathurst. Un groupe spécial a été installé à Moncton qui doit nous permettre de régler rapidement les réclamations en suspens là-bas. On peut appeler sans frais d'autres centres...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

**M. Perrault:** Il s'agit de procurer le plus vite possible à ces gens les denrées dont ils ont besoin...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je me permets de faire remarquer au secrétaire parlementaire qu'il devrait peut-être demander de revenir à l'appel des motions afin de faire une déclaration. Ceci vaut pour toutes les réponses aux questions.

• (1220)

**M. Lundrigan:** Monsieur l'Orateur, je m'excuse du manque de clarté de ma première question. Puis-je encore demander au secrétaire parlementaire si le ministère a accepté la recommandation de décentraliser les bureaux de paye de Moncton et de Winnipeg et d'en établir dans d'autres provinces? Il s'agit d'en établir dans toutes les provinces en question, pas seulement dans les deux que j'ai mentionnées.

**M. Perrault:** Monsieur l'Orateur, le service s'améliorera sensiblement dans le nord-est du Nouveau-Brunswick. Le député trouvera peut-être digne d'intérêt que des préten- dus 134...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois rappeler le secrétaire parlementaire à l'ordre. Il ferait bien de regarder parfois du côté de la présidence et de reprendre son siège si celle-ci lui demande de le faire.

\* \* \*

### LES PÊCHES

LA GESTION DES RESSOURCES MARINES—LA  
CONFÉRENCE DU DROIT DE LA MER ET LE FRONT  
COMMUN CANADA-É.-U.

**M. Lloyd R. Crouse (South Shore):** Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné que les flottes de navires-usines d'outre-mer constituent une menace réelle pour nos pêcheries de la côte atlantique, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est-il disposé à rencontrer bientôt son homologue américain pour que s'estompent les différends qui existent entre le Canada et les États-Unis quant à la bonne gestion de nos ressources marines pour que nos deux pays fassent front commun sur cette question urgente et fort importante à la Conférence de 1973 sur le Droit de la mer? Dans sa réponse...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie!

**M. Crouse:** ... nous fera-t-il part aussi de la date de la conférence?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, je tiendrai compte de la suggestion du député que je remercie.